

## PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR :

Recrutement d'un Consultant pour l'enquête qualitative du Projet réponse en développements aux déplacements dans la corne de l'Afrique

### NOTE D'INFORMATION

Pays : République de Djibouti

Agence d'exécution : Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS)

Nom du Projet : Projet réponse en développement aux Déplacements dans la Corne de l'Afrique (Région Djibouti).

Numéro de Prêt/Don : DJ – 5833 (IDA)

Nom de l'appel d'offres : enquete qualitative

Méthode d'acquisition : consultation individuelle/ SQC

Préférence nationale (Oui ou Non) : NON

Préférence régionale (Oui ou Non) : NON

Date d'émission de la lettre d'invitation : 08/07/2021

Date limite de remise des offres : 25/07/2021

Date PV : 17/08/2021

Nom du soumissionnaire : M. DOUD NOUR AHMED

Nationalité : Djiboutienne

Adresse : Tél : +253) 77-78-56-06 ; daoudnourahmed@gmail.com

Prix du Marché : **2 000 000 FDJ**

Durée d'exécution du Marché : 35 jours

Résumé de l'objet du Marché attribué : Recrutement d'un Consultant pour l'enquête qualitative du Projet réponse en développements aux déplacements dans la corne de l'Afrique

Nombre total de soumissionnaires : 03

- M. DAOUD NOUR
- M. MOUSSA DJAMA
- M. AHMED BACHIR MAHMOUD

Le candidat Daoud est titulaire d'un Doctorat en sociologie politique à l'Université d'Ottawa et jouit de 19 ans d'expérience professionnelle.

M. Moussa lui a un master I en Econométrie et Statistiques. Il a 7 ans d'expériences dans les enquetes sociales.

Enfin ; M. Ahmed présente un Doctorat en sciences économiques, il réunit à son actif 13 ans d'expériences à travers des stages et embauches.

Candidats étant été retenu pour l'entretien:

- M. DAOUD NOUR
- M. AHMED BACHIR MAHMOUD
- M. MOUSSA DJAMA

CLASSEMENT FINAL

- M. DAOUD NOUR
- M. AHMED BACHIR MAHMOUD
- M. MOUSSA DJAMA

*N.B. : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionnée doit en faire la demande auprès de l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché.*